

Toulouse Espaces Événementiels
150 Route de Miremont, 31870 Beaumont sur Lèze

Prestation effectuée au :
Village Espaces Événementiels
31 Allée Jules Guesde, 31000 Toulouse
Téléphone 05 32 10 87 48
www.levillagebyca-toulouse-evenement.fr
contactvillage@miharu.fr

Facturer à
Laboratoire Quantiques
Pierre-françois Loos
325 Rue Sébastienne Guyot
Laboratoire de Chimie et Physique Quantiques Université de Toulouse,
CNRS, UPS,
31400 TOULOUSE,

Date du devis : 15 septembre 2022
Date d'expiration : 31 décembre 2022
Référence : Workshop Scientifique -
3 jours - 50 PAX
Votre contact : Tallulah Finch
Date de l'évènement : 03 avril 2023

Article & Description	Quantité	P.U. (H.T.)	TVA	Total (H.T.)
-----------------------	----------	-------------	-----	--------------

Workshop Scientifique du laboratoire QUANTIQUES, pour 50 personnes, pour une durée de 3 jours, en Avril 2023, date à déterminer.	1,00	0,00	-	0,00
--	------	------	---	------

Déroulé de votre manifestation sur 3 jours (à confirmer) :
8h00 - 9h00 : Installation des organisateurs en salle.
9h00 - 9h30 : Accueil café sur la Place du Village
9h30 - 10h30 : Conférence en Auditorium
10h30 - 10h50 : Pause café sur la Place du Village
10h50 - 12h30 : Conférence en Auditorium
12h30 - 14h00 : Cocktail déjeunatoire
14h00 - 16h00 : Conférence en Auditorium
16h00 - 16h20 : Pause café sur la Place du Village
16h20 - 17h30 : Conférence en Auditorium
17h30 - 18h30 : Apéritif de clôture de journée sur la Place du Village.
18h30 : Départ des participants.

LOCATION DES ESPACES

Article & Description	Quantité	P.U. (H.T.)	TVA	Total (H.T.)
Auditorium - jour Événements journée ou soirée Prestation de location incluant le mobilier disponible sur site et matériel technique interne Equipement technique auditorium : - Vidéoprojecteur 6000 Lm - 3 Micros HF - Ecran retour scène - Wi-Fi Vestiaire	3,00 Jour	1.300,00	20,00	3.900,00
Place du Village restauration Espaces Place du Village haut et bas Événements journée ou demi journée pour restauration associée aux salles de réunion	3,00 Jour	350,00	20,00	1.050,00
RESTAURATION				
Pause Permanente Pause permanente pendant toute la durée de la manifestation incluant : Accueil café puis pause permanente incluant : café, thé, jus de fruit, eaux, mini-viennoiseries le matin, biscuits l'après-midi Les quantités définitives devront nous être communiquées 5 jours ouvrés avant la manifestation et serviront de base de facturation Base de prix pour 50 personnes x 3 jours	150,00 Pax	14,00	20,00	2.100,00
Restauration Estimation budgétaire pour cocktail déjeunatoire. Les quantités définitives devront nous être communiquées 5 jours ouvrés avant la manifestation et serviront de base de facturation Base de prix pour 50 personnes x 3 jours	150,00 Pax	30,00	20,00	4.500,00
Restauration Estimation budgétaire pour cocktail apéritif (5 pièces) avec alcools Les quantités définitives devront nous être communiquées 5 jours ouvrés avant la manifestation et serviront de base de facturation Base de prix pour 50 personnes x 3 jours	150,00 Pax	20,00	20,00	3.000,00
Prestation supplémentaire				
Nettoyage Forfait remise en état	3,00 Unité	120,00	20,00	360,00
			Total H.T.	14.910,00
			TVA 20% (20%)	2.982,00
			Total T.T.C.	€17.892,00

Modes de paiement

Conditions de règlement pour les entreprises : 50% d'acompte à la signature du devis, 30% 1 mois avant l'événement et le solde de 20% le jour de l'événement.

Date et signature _____

La signature de ce devis vaut acceptation des CGV liées au document

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

1. DEFINITIONS

CGV : Désigne les présentes conditions générales de vente applicables au Service ainsi que tous les documents qui les complètent, les modifient ou les confirment.

Client : Désigne la personne physique ou morale qui souscrit pour ses besoins propres aux présentes CGV dans le cadre de son activité professionnelle exclusivement.

Événement : Désigne l'événement organisé par le Client au sein du Lieu au moment de la Réservation, la nature et/ou finalité de l'événement concerné étant décrite dans l'Offre.

Lois : S'entend de ce qui suit :

- i) les constitutions, traités, lois, codes, ordonnances, ordres, décrets, arrêtés, règles et règlements municipaux ou autres, nationaux, étrangers ou internationaux ;
- ii) les jugements, ordres, injonctions, décisions, décrets, ordonnances et sentences émanant d'un organisme gouvernemental ;
- iii) les politiques, pratiques ou directives d'un organisme gouvernemental qui, bien qu'elles n'aient pas force de loi, sont considérées l'avoir par cet organisme

Offre : Désigne les conditions commerciales, techniques, et tarifaires de vente du Service commercialisé par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS adressées au Client.

Partie(s) : Désigne individuellement et/ou collectivement TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS et/ou le Client.

Réservation : Désigne la date à laquelle le Client bénéficiera du Service aux fins d'organiser l'Événement.

La date de réservation est propre à chaque Client et figure à cet effet spécifiquement dans l'Offre.

Service : Désigne la mise à disposition par la Société TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS au Client du Lieu, soit les locaux et/ou espaces mis spécifiquement à disposition par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, lesquels sont strictement et exclusivement identifiés dans l'Offre, à la date de la Réservation afin de permettre au Client d'organiser l'Événement.

Sauf accord contraire et écrit des Parties matérialisé dans l'Offre, la prestation consistant à animer et/ou organiser l'Événement relèvera de la seule responsabilité du Client.

Site : Désigne exclusivement au sein du lieu le Village by CA localisé au 31, Allées Jules Guesde à Toulouse (31000), les locaux suivants : la Place du Village, l'auditorium, les gradins, la salle pépite, la salle tech, la salle licorne, la salle start-up.

TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS : Désigne la Société TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, une Société A Responsabilité Limitée au capital de 5000 €, ayant son siège social 150 route de Miremont à Beaumont-sur-Lèze (31870), enregistrée au RCS de Toulouse sous le numéro 813.473.527 et disposant d'un établissement secondaire située 31 allée Jules Guesde sous le numéro Siret 81347352700030

Tiers : Désigne toute personne, physique ou morale, autre que TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS et/ou le Client.

Lieu : Désigne au sein du Site les locaux et/ou espaces mis à disposition par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS au Client au titre de l'Offre au sein de laquelle ils sont strictement et exclusivement identifiés.

1. DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Les présentes CGV constituent, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS fournit le Service aux Clients agissant exclusivement dans le cadre de leur activité professionnelle et qui lui en font la demande via le site internet TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, par contact direct ou via un support papier.

2.2. Les présentes CGV s'appliquent sans restriction ni réserve au Service rendus par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS auprès des Clients de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment de ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client (hors grossistes) qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

Le Client déclare que les présentes CGV, les tarifs et barèmes concernant les remises et ristournes lui ont été communiqués préalablement à la passation de toute commande du Service, déclare en avoir une parfaite connaissance, les accepter sans restriction ni réserve, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment, ses propres conditions générales d'achat.

2.3. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus, tarifs et site internet de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

2.4. Conformément à la réglementation en vigueur, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières. En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent sur ces CGV.

2.5. Les CGV sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, à sa seule discrétion.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la passation de commande du Client. Elles sont identifiables par un numéro de version et une date de rédaction.

1. OFFRE ET COMMANDES

3.1. Toute commande du Service donnera préalablement lieu à l'envoi d'une Offre par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS au Client à l'adresse communiquée et selon le mode souhaité par le Client.

Afin de permettre à TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS d'établir l'Offre, le Client s'engage à communiquer les informations suivantes :

- Nature et description de l'événement organisé au sein du Lieu
- Date ou période souhaitée pour la réservation du Lieu
- Nombre de personnes présentes au sein du Lieu au moment de l'Événement
- Dénomination sociale, adresse du siège social et Siren de la personne, physique ou morale, qui réserve

Faute pour le Client de fournir les informations susmentionnées, aucune Offre ne pourra être établie par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

3.2. Il est rappelé que les Offres adressées par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS sont valables 30 jours à partir de l'émission de ces dernières.

3.3. Il appartient au Client qui souhaite bénéficier du Service une fois l'Offre établie de (i) procéder au paiement d'un acompte égal à cinquante pour cent (50%) du montant du Service figurant dans l'Offre concernée et (ii) retourner cette dernière paraphée et signée à l'adresse postale ou électronique suivante :

- village@miharu.fr
- Le Village Espaces Événementiels 31 Allée Jules Guesde 31000 Toulouse

Le versement du présent acompte devra être effectué comptant suivant les modes de paiement décrits à l'article 5.2.2. Le pourcentage de cet acompte pourra être modifié en accord entre les parties.

Tant que l'acompte susmentionné n'aura pas été versé, sauf accord contraire des Parties, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS ne sera pas en mesure de confirmer la commande du Service au Client dans les conditions décrites à l'article 3.4 des présentes, de sorte qu'aucune vente et/ou contrat ne sera considéré(e) comme ayant été valablement formé(e) entre les Parties et, que, la mise à disposition du Lieu ne sera pas confirmée.

3.4. Les ventes et réservation du Service ne seront parfaites et définitives entre les Parties qu'après acceptation de la réservation par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, laquelle sera matérialisée par tout moyen.

Les données enregistrées dans le système informatique TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

3.5. A compter de l'acceptation de la commande du Service par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, aucune modification et/ou annulation des Services ne pourra intervenir sa

Date d'annulation de l'événement	Montant dû - Location des espaces	Montant dû - Prestations de service
À plus de 90 jours de la manifestation	Acompte remboursé ou report gratuit	Acompte remboursé
Entre 90 à 61 jours	30% ou report gratuit	0%
Entre 60 et 31 jours	50%	0%
Entre 30 et 16 jours	80%	20%
Entre 15 et 8 jours	100%	50%
Moins de 7 jours	100%	100%

Conditions de report :

Pour tout report d'évènement les conditions suivantes s'appliquent :

- à 60 jours et plus : aucune pénalité ne sera demandée
- entre 59 et 30 jours : 20 % du montant de location des espaces sera exigé ainsi que les frais engagés potentiels
- entre 29 et 15 jours : 30 % du montant de location des espaces sera exigé ainsi que les frais engagés potentiels
- à moins de 15 jours : 50 % du montant de location des espaces sera exigé ainsi que les frais engagés potentiels

L'acompte déjà versé sera conservé et applicable à la manifestation prévue à N+1.

La proposition de prix reportée sera mise à jour en fonction des tarifs en vigueur le jour de la manifestation à N+1.

Le report devra être positionné dans un délai maximum de 1 an. Au delà de N+1 l'évènement sera considéré comme annulé et l'acompte versé sera perdu.

1. REMISES APPLICABLES

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

Le Client pourra bénéficier des remises et ristournes figurant aux tarifs TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, en fonction de la nature du Lieu (nombre de salles /locaux) ou de la régularité de ses commandes selon les modalités décrites aux tarifs TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

1. CONDITIONS FINANCIERES

5.1. PRIX DES SERVICES

5.1.1. Le Service est fourni aux tarifs mentionnés dans l'Offre adressée spécifiquement au Client, au cas par cas.

En effet les conditions de détermination du coût du Service, le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, de sorte qu'ils seront communiqués au Client ou feront l'objet d'un descriptif détaillé au sein de l'Offre à la demande du Client conformément aux dispositions de l'article L441-6 II du Code de commerce.

Tous les prix sont exprimés en Euros.

Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée de validité de l'Offre.

Les tarifs spécifiés s'entendent hors TVA ou taxe équivalente. Ils ne comprennent pas les frais de douanes et de gestion et les assurances qui restent à la charge du Client.

5.1.2. Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par le Client concernant, notamment, les modalités et délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée au Client par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

5.2. CONDITIONS DE REGLEMENT

5.2.1. Conformément à l'article 3.3 des présentes CGV, un acompte égal à cinquante (50%) du prix est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Le paiement de cet acompte est exigé comptant.

Le solde du prix du Service, est exigé comptant le lendemain de l'Évènement.

5.2.2. Les modes de paiement suivants peuvent être utilisés : chèque et virement bancaire.

5.2.3. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

Les réclamations émises par le Client ne dispensent en aucun cas du paiement des factures à l'échéance.

5.2.4. En cas de retard de règlement, le Client sera redevable d'intérêts de retard calculés sur l'intégralité des sommes TTC dues au taux directeur semestriel de la BCE en vigueur au 1er janvier majoré de 10 points.

Ces pénalités de retards seront automatiquement et de plein droit acquises à TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable. De plus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable du Client en cas de retard de paiement. TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS se réserve également le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

5.2.5. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture du Service en cours de la part du Client, ainsi que de manière plus générale de suspendre l'exécution de ses obligations.

Sauf accord exprès, préalable et écrit TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture ou non-conformité des Services commandés par le Client d'une part, et les sommes dues, par ce dernier, au Prestataire, au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

5.2.6. En cas de manquement aux présentes dispositions de l'article 5, outre et sans préjudices des intérêts de retard mentionné à l'article 5.2.4, le Client sera redevable, à titre de dommages-intérêts, d'une indemnité de 15% de la somme impayée conformément à l'article 1231-5 du Code Civil outre les frais de justice et intérêts légaux.

1. FOURNITURE ET EXECUTION DU SERVICE

Le Service est soumis aux conditions ci-après que le Client s'oblige à exécuter et accomplir et ce, à peine de toute action en dommages intérêts et en résiliation du Service par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

6.1. OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1.1. Le Client s'engage à :

- User paisiblement des locaux et équipements mis à disposition suivant la destination de l'Événement strictement prévue à l'Offre.

Le Lieu est mis à la disposition du Client dans le but exclusif d'animer, organiser et exécuter l'Événement décrit dans l'Offre au moment de la passation de commande.

Par conséquent, toute utilisation du Lieu par le Client dans le cadre d'une manifestation autre que l'Événement est strictement interdite sans l'accord préalable et écrit de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, étant précisé qu'une telle utilisation est de nature à entraîner une modification du Service et donc un devis complémentaire à la seule discrétion de cette dernière.

- Répondre des dégradations et pertes survenues sur le Site dans son intégralité pendant l'Événement et plus largement pendant le temps où il a la jouissance du Lieu, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.
- Informer immédiatement TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS de tout sinistre et des dégradations se produisant dans le Lieu même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.
- Ne pas transformer, sans l'accord préalable et écrit de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS le Lieu mis à disposition et son équipement. Toute fixation au mur du Lieu est notamment interdite.

Si le Client a méconnu cette obligation, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS pourra exiger la remise en état du Lieu et de son équipement tels qu'ils étaient au départ ou conserver les transformations effectuées, sans que le Client puisse réclamer une indemnité pour les frais engagés.

- Respecter strictement le règlement intérieur du Lieu concernant notamment les horaires d'ouverture, la capacité des salles du Lieu, le stationnement et plus largement toutes instructions communiquées par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS. Ledit règlement reste à la disposition du Client.
- Obtenir l'ensemble des autorisations légales et réglementaires au titre des Lois en vigueur aux fins d'organiser l'Événement.
- Ne pas céder le présent contrat sans l'accord exprès et écrit de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

6.1.2. Le Client s'engage à s'assurer contre les risques dont il doit répondre au titre de la jouissance du Lieu pendant l'Événement (explosions, incendie, dégâts des eaux, risques locatifs, recours des voisins, etc).

Le Client déclare et garantit à ce titre avoir souscrit une police d'assurance « responsabilité civile » spécifique pour l'organisation, l'animation et l'exécution de l'Événement sur le Site, couvrant notamment la responsabilité civile des personnes présentes lors de l'événement, ainsi que le vol, l'incendie, le bris et toutes autres dégradations susceptibles d'être commises par le Client et les participants à l'événement.

Le Client s'engage à communiquer l'attestation d'assurance en résultant à première demande de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS et/ou dans les conditions prévues à l'article 6.1.3.

6.1.3. Le Client s'engage à communiquer à première demande de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS les documents suivants, au moment de la signature de l'Offre et au plus tard dans un délai de 3 semaines avant la Réservation :

- Liste de l'intégralité des prestataires et Tiers intervenant à l'Événement pour la réalisation d'une prestation de services.

Cette liste inclut à titre d'exemple, et de manière non limitative : traiteurs, photographes et prestataires vidéo, émissions de radio, de télévision, artificiers...

Tout accès de ces prestataires et Tiers sur le Site et Lieu est soumis à l'autorisation exprès et préalable de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, ce que le Client déclare accepter expressément, et étant précisé que tout accès pourra être refusé conformément aux dispositions de l'article 6.2.4 des présentes.

- L'attestation d'assurance mentionné à l'article 6.1.2 des présentes.

A défaut pour le Client de fournir les éléments susmentionnés dans le délai de vingt et un (21) jours avant la Réservation, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS sera en droit de résilier immédiatement le Service sans préavis, et donc d'annuler la mise à disposition du Lieu pour la réalisation de l'Événement à la date de Réservation. La non communication de ces éléments dans le délai constitue un manquement grave du Client aux obligations qu'il lui incombe au titre des présentes, ce dont il déclare avoir été informé préalablement à toute passation du présent contrat et avoir accepté.

En cas de pareille résiliation, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS et concernant le prix du Service, et cas échéant restitutions des sommes engagés par le Service, les dispositions de l'article 3.7 sont applicables. La présente résiliation n'empêche aucun effet rétroactif.

6.1.4. Le Client déclare être informé et accepte que la mise à disposition du Lieu aux termes de l'Offre ne donne pas nécessairement accès à l'intégralité du Site.

Le Lieu mis à disposition au titre du Service souscrit par le Client est uniquement celui décrit à l'Offre, ce point étant d'interprétation stricte. Le Client s'engage à ce titre à n'utiliser que le Lieu tel que décrit dans l'Offre, à l'exclusion du reste du Site.

6.1.5. L'Événement au sein du Lieu est organisé sous la seule responsabilité du Client, et donc à ses risques et périls. Toute responsabilité de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS au titre de l'animation, l'organisation et/ou l'exécution de l'Événement, et des dommages pouvant en résulter, quelle qu'en soit la nature ou la cause est à ce titre expressément exclue au titre des présentes.

6.2. DROITS ET OBLIGATIONS DE TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS

6.2.1. Dans le cadre du Service, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS déclare que le Lieu comporte les équipements listés dans l'Offre.

6.2.2. TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS s'engage à délivrer au Client le Lieu mis à disposition en bon état d'usage et de réparation ainsi que les équipements mentionnés à l'article 6.2.1 en bon état de fonctionnement.

TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS s'engage également à ce que la mise à disposition du Lieu soit conforme aux termes de l'Offre.

6.2.3. TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS assurera au Client la jouissance paisible du Lieu mis à disposition pour l'Événement à la date de Réservation, dans la limite des dispositions prévues aux articles 7.2 et 8.2.

6.2.4. TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS se réserve le droit de refuser l'accès de tous préposés, mandataires, personnels ou sous-traitants, prestataires du Client amenés à intervenir lors de l'Événement.

TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS se réserve plus largement le droit de refuser l'accès du Site à tout Tiers.

Le présent refus d'accès n'aura pas à être motivé, ce que le Client déclare accepter expressément, et devra être notifié par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS dans un délai de soixante (60) jours à compter du moment où le Client lui notifie par écrit exclusivement l'intervention / venue du Tiers concerné sur le Site lors de l'Événement.

1. GARANTIES

7.1. DECLARATIONS DU CLIENT

Le Client reconnaît expressément avoir reçu de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS toutes les informations nécessaires qui lui permettent d'apprécier l'adéquation du Service à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation.

Le Client se porte en outre fort, au sens de l'article 1204 du Code civil, du respect par ses préposés, mandataires, personnels ou sous traitants, prestataires et plus généralement de tout Tiers de l'ensemble des obligations figurant au titre des présentes, et garantit à ce titre TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS de tous les dommages pouvant résulter de ces manquements par ces tiers.

7.2. GARANTIES DE TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS

7.2.1. Dans la mesure permise par la loi, toute autre garantie que celles expressément mentionnées aux présentes CGV de la part TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS à l'égard du Client est expressément exclue.

7.2.2. TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS garantit, conformément aux dispositions légales, le Client de la conformité du Service à l'Offre.

Le Client disposera d'un délai de soixante-douze heures (72h) à compter de la date de Réservation pour émettre, par écrit, auprès de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS toute réserve concernant la conformité du Service à l'Offre ou aux présentes, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant.

Aussi à défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client dans les délais susmentionnés, le Service sera réputé conforme à l'Offre, en quantité et qualité.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client. Sous réserve que les réclamations émises soient justifiées et reconnues valables, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS à sa discrétion remboursera, en tout ou partie, ou rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, le Service dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

7.2.3. En tout état de cause, au cas où la responsabilité TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS serait retenue, la responsabilité de cette dernière au titre des présentes, y compris au titre du présent article 7, serait limitée au prix hors taxe du Service mentionné dans l'Offre adressé au Client.

1. RESPONSABILITE

8.1. RESPONSABILITE DU CLIENT

8.1.1. Le Client assume également toutes les responsabilités concernant :

- L'adéquation du Service à ses besoins ;
- L'organisation, l'animation et l'exécution de l'Événement, et notamment la qualification et la compétence de son personnel, ses préposés, prestataires à cet effet.

8.1.2. Le Client sera responsable de tout fait des Tiers intervenant sur le Site au moment de la Réservation, et de la jouissance du Lieu, que ces Tiers aient été ou non introduits par lui.

8.1.3. Le respect de l'ensemble des Lois en matière d'hygiène et de sécurité concernant l'Événement, et plus généralement toute prestation amenée à être réalisée dans ce cadre, est de la seule responsabilité du Client.

8.1.4. Il appartient également exclusivement de la seule responsabilité du Client d'obtenir l'ensemble des autorisations légales et administratives aux fins de tenue de l'Événement.

8.2. RESPONSABILITE DE TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS

En tout état de cause, est exclue toute responsabilité de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS en cas de dommage spécial, incident ou indirect de quelque nature que ce soit, subi par le Client à l'occasion du Service, quelle qu'en soit la nature ou la cause, et tel notamment que les pertes de bénéfice, d'exploitation, de chiffre d'affaires, de clientèle, de goodwill, d'opportunité commerciale, d'économie.

La responsabilité de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En tout état de cause, toute responsabilité de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, sans que cette liste ne soit limitative est exclue :

- Concernant les dommages directs ou indirects résultant de l'Événement, y compris les dommages causés aux Tiers.

A l'égard des Tiers, le Client sera seul responsable des dommages causés par l'Événement dans la mesure permise par la loi.

- A raison des vols qui pourraient être commis dans le Lieux mis à disposition du Client, ce dernier déclarant expressément accepter cette dérogation à toute jurisprudence contraire qui pourrait prévaloir.
- Dans le cas où, par fait de force majeure, il y aurait interruption de fourniture de gaz, d'eau, d'électricité, etc.

1. CONFIDENTIALITE

A l'occasion de l'exécution du Service, le Client pourra être amené à avoir accès à des informations confidentielles de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS (ci-après dénommées les « Informations Confidentielles »).

A ce titre, sont considérés comme des Informations Confidentielles les informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, qui auront été communiquées par une Partie, ou dont ils auraient eu connaissance lors de fourniture des Services.

Sauf clause contraire, chacune le Client s'engage à conserver comme confidentielles les Informations Confidentielles de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, de quelque nature qu'elles soient, auxquelles il a pu avoir accès à l'occasion de l'exécution du Service, sauf autorisation de divulgation préalable et expresse de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

Le Client se porte fort, au sens de l'article 1204 du Code civil, du respect par ses préposés, mandataires, personnels ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus.

Les engagements de confidentialité survivent à la fin des relations contractuelles pendant une durée de deux (2) ans.

1. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS détient les droits exclusifs d'exploitation sur les dénominations dénomination TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS et le VILLAGE ESPACES EVENEMENTIELS, soit à travers la propriété soit à travers une licence d'utilisation, lesquelles dénomination sont protégées par des titres de propriété industrielle comme suit : la marque verbale française Toulouse Espaces Événementiels n° 4423031 enregistrée en classe 35 et 43, les marques françaises figuratives n° 4478036 et verbale n° 4431515 LE VILLAGE ESPACES EVENEMENTIELS enregistrée en classes 35 et 41 (ci-après les « Marques »).

Le Site et éléments architecturaux ou décoratifs le composant, ainsi que l'ensemble des images, photos et/ou documentation disponibles sur son site internet et/ou tout support papier, tes les catalogues, se rapportant au Site sont protégés par les droits de propriété intellectuelle dont les droits d'auteurs, et leurs droits d'exploitation appartiennent exclusivement à TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

Par conséquent et sauf dispositions contraires aux présentes, toute captation, fixation, utilisation, et exploitation à quelque titre que ce soit, par le Client de des Marques, des images, photos, études, dessins, marques etc. et/ou documentation se rapportant au Site par le Client sans l'autorisation expresse et préalable de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS est interdite.

1. DROIT A L'IMAGE ET DIFFUSION

11.1. IMAGE DU SITE

Toute exploitation, captation, fixation et diffusion d'images représentant le Site et Lieu en intérieur ou extérieur, quelle qu'en soit le support, le mode, la technique ou le procédé utilisé, ou la destination peut faire l'objet d'une stricte interdiction par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

Toute mention et/ou référence au Site et/ou Lieu, directe ou indirecte, dans les médias, réseaux sociaux en ligne ou voie de presse écrite peut faire l'objet d'une stricte interdiction par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS.

11.2. IMAGE DE L'EVENEMENT

Le Client accepte de concéder à TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS un droit d'exploitation portant sur l'ensemble des photos et/ou images prises par lui, et ou tout Tiers, sur le Site et du Lieu, y compris les droits d'auteurs patrimoniaux sur ces photos et/ou images, ce qui comprend :

- Le droit de reproduction du contenu, des photos et images du Client éditées sur le Site et Lieu, sur tout support papier ou numérique, en tous formats, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, en autant d'exemplaire qu'il lui plaira en vu de la présentation et promotion de l'activité de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, et du groupe de sociétés à laquelle elle appartient ;
- Le droit de représentation et de diffusion par tous procédés inhérents au mode d'exploitation du contenu, des photos et images du Site et Lieu, y compris la représentation publique intégralement ou par extraits, la diffusion en ligne, par voie hertzienne, par satellite, par télédiffusion, par réseau câblé ou par tout autre moyen de communication et de télécommunication connus ou inconnus à ce jour, par réseau Internet, intranets et/ou extranet et par moyens de câblodistribution en vu de la présentation et promotion de l'activité de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, et du groupe de sociétés à laquelle elle appartient;
- Le droit d'adapter et de modifier lesdites des photos et images du Site et Lieu, notamment sous forme modifiée, condensée ou étendue, par l'intégration d'éléments nouveaux en vu de la présentation et promotion de l'activité de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS, et du groupe de sociétés à laquelle elle appartient,

sauf interdiction écrite de la part du Client.

La présente autorisation vaut pour le monde entier et pour la durée de dix (10) ans à compter de la date de Réservation, renouvelable tacitement à son expiration sauf accord contraire des Parties.

1. IMPREVISION

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Fourniture de Services du Prestataire au Client. TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

1. RESILIATION

En cas de non-respect par le Client de ses engagements au titre de la présente relation contractuelle, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS sera en droit de résilier cette dernière.

Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit trente (30) jours ouvrés après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet.

La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

En cas de résiliation du Service par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS pour inexécution des conditions des présentes par le Client ou autre cause qui lui est imputable, les sommes versées par le Client resteront acquises à TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS dans les conditions prévues à l'article 3.7 à titre de dommages et intérêts, sans préjudice de tous autres recours et actions.

En tout état de cause, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS pourra en effet demander en justice l'octroi de dommages et intérêts, sans préjudice de l'application de toute autre pénalité.

1. FORCE MAJEURE

14.1. TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS n'est pas tenue pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations dans la mesure où elle prouve que cette non-exécution a été due à un empêchement indépendant de sa volonté, qu'elle ne pouvait pas raisonnablement être tenue de prévoir cet empêchement et ses effets sur son aptitude à exécuter le contrat au moment de sa conclusion, et qu'elles n'auraient pas pu raisonnablement éviter ou surmonter cet empêchement, ou à tout le moins, ses effets.

14.2. Pour l'application de cette clause, les Parties conviennent que devront être notamment considérées comme un empêchement, et donc cas de force majeure, les événements ci-dessous sans que cette liste de soit limitative :

- Les intempéries et catastrophes telles que le feu, les inondations, les effondrements, que ces dernières aient une cause naturelle ou non,
- La grève ou le lockout dans les industries ou le commerce ou dans les moyens de transport, notamment par suite d'intempéries, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif, réglementaire ou autres apportant des restrictions à l'état actuel du commerce,
- Le blocage des télécommunications,
- Le blocage des réseaux informatiques.

14.3. En cas d'un événement de force majeure, TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS s'engage à informer l'autre Partie par tout moyen dans un délai de quinze (15) jours suivant la survenance de l'événement.

14.4. L'ensemble des obligations au titre des présentes CGV seront suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure.

Toutefois, dans le cas où ledit événement perdurerait au-delà de cinquante (45) jours ouvrés à compter de la réception de la notification de mise en demeure, chacune des Parties pourra résoudre les présentes, sous réserve d'en notifier l'autre Partie par lettre recommandée avec avis de réception.

1. DONNEES PERSONNELLES

15.1. Les Parties s'engagent, s'agissant de la collecte et/ou du traitement et de la communication relative à des données à caractère personnel à respecter la réglementation applicable au traitement desdites données et notamment à respecter des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

15.2. Il est précisé que le Client autorise expressément TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS à stocker et utiliser les données à caractère personnel relatives au Client. Ces données à caractère personnel seront traitées et utilisées pour les besoins des relations commerciales entre TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS et le Client et pourront être communiquées aux contractants, aux partenaires commerciaux de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS ainsi qu'aux sociétés de son groupe, pour être utilisées dans le cadre de leurs activités commerciales avec le Client.

Ces données seront traitées conformément à la politique de confidentialité de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS accessible sur son site internet.

1. REFERENCE

Le Client autorise TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS à faire état, à titre de référence et à l'attention de ses prospects ou de sa clientèle, de son nom, de son logo et de l'Événement qu'il organise.

1. INVALIDITE PARTIELLE

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Cependant, les parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

1. ABSENCE DE RENONCIATION

Le fait que TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS ne se prévale pas, à un instant donné, d'une quelconque des stipulations des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation de TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites stipulations.

1. DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes CGV et les Services qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

1. JURIDICTION COMPETENTE

Tous les litiges auxquels les SERVICES commercialisés par TOULOUSE ESPACES EVENEMENTIELS en exécution des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulouse.